



Tableau comparatif des différents congés parentaux/ congés de maternité/de paternité en Europe

Anna Hiltunen **Direction des relations internationales**

Mots-clés : congés parentaux – congés
maternité – congés de paternité

Pays	Durée du congé parental	Age limite de l'enfant	Congé parental rémunéré	Montant du congé parental	Durée du congé maternité (semaines)	Durée du congé paternité (jours)
France	Droit individuel à un congé jusqu'aux trois ans de l'enfant	3	Oui	Indemnisé forfaitairement (566 € par mois (CLCA)) il est versé pendant une période maximale de 6 mois (pour un enfant à charge)/ jusqu'au mois précédant le 3 ^{ème} anniversaire du dernier enfant (pour 2 enfants à charge ou +). Pour les familles de plus de 3 enfants, il existe le COLCA, financièrement plus attractif (versé pendant une période plus courte)	16	11
Belgique	4 mois par parent et par enfant	6	Oui	Rémunération de 756 € par mois	15	10
République tchèque	Congé jusqu'aux trois ans de l'enfant (156 semaines). Ce droit individuel peut être pris par les deux parents mais dans ce cas une seule indemnité est versée	3	Oui	Indemnisé forfaitairement selon plusieurs formules : - 449 € jusqu'au 24 ^{ème} mois de l'enfant - 296 € jusqu'au 36 ^{ème} mois de l'enfant - 296 € jusqu'au 9 ^{ème} mois de l'enfant et ensuite 148 € jusqu'au 48 ^{ème} mois de l'enfant Le montant total à verser pour la période est de 8580€	28	Pas de congé paternité légal
Danemark	8 mois (32 semaines) (chaque parent a droit aux 32 semaines, mais le total familial ne doit pas excéder les 32 semaines). Les salariés peuvent prolonger la période initiale de 32 semaines jusqu'à 46 semaines, à salaire réduit, et les chômeurs à 40 semaines.	Possibilité de reporter 8 à 13 semaines du congé parental pour s'occuper de l'enfant avant ses 9 ans	Oui	100% du salaire, dans la limite d'un plafond de 528 € par semaine	18	2 semaines
Allemagne	1) 12 mois si un seul parent demande l'allocation, 14 mois si les deux parents partagent le droit. La durée du congé peut être doublée à condition que l'enveloppe budgétaire reste la même, le parent en congé choisissant de recevoir chaque mois la moitié de l'allocation mensuelle initialement prévue. 2) Chaque parent a droit jusqu'au 3 ^{ème} anniversaire de l'enfant à un congé parental d'une durée maximale de 24 mois . En pratique, le congé parental non rémunéré est pris immédiatement après le congé parental rémunéré.	3 ans (Une partie du congé – au maximum 12 mois – peut être reportée entre le 3 ^{ème} et le 8 ^{ème} anniversaire de l'enfant avec l'accord de l'employeur)	Oui : 12(+2) mois Non : 24 mois	1) L'allocation parentale mensuelle correspond à 65 % du revenu mensuel d'activité imposable (si celui-ci est supérieur à 1240 € par mois) calculé sur la moyenne des 12 derniers mois précédant la naissance de l'enfant. Le montant mensuel versé est au minimum de 300 € et au maximum de 1800 €. 2) A partir du 1 ^{er} août 2013 : mise en place d'une nouvelle allocation parentale d'éducation (<i>Betreuungsgeld</i>) accordée aux familles souhaitant garder à domicile les enfants âgés de 1 à 2 ans. L'allocation mensuelle de 100 € sera relevée à partir du 1 ^{er} août 2014 à 150€.	14	Pas de congé paternité légal

Estonie	Droit familial à un congé de 3 ans (156 semaines)	3	Oui	Il existe deux types de prestations : 1) Une allocation parentale représentant l'intégralité du revenu moyen (calculé sur la base du poste occupé l'année précédente) est servie pour une durée de 62 semaines avec un plafond de 2143 € par mois. Le parent qui ne profite pas du congé et qui ne travaille pas a droit quant à lui à une indemnité parentale d'un montant fixe de 278 € par mois, qui lui est servie durant les 18 premiers mois de l'enfant. 2) L'allocation pour enfant: il s'agit d'une somme fixe de 38 € par mois, dont le versement débute à l'issue du service de l'allocation parentale et prend fin au troisième anniversaire de l'enfant.	23 (140 jours)	10
Grèce (régime pour le secteur privé)	4 mois par parent	6	Non	Pas de congé parental rémunéré	17 Les mères peuvent prendre un congé supplémentaire d'une durée maximale de six mois à la suite du congé de maternité rémunéré.	2
Espagne	Congé indéfini jusqu'aux trois ans de l'enfant (pour chacun des deux parents). Le retour dans l'emploi n'est garanti que pour un an (ensuite, c'est un emploi de même catégorie qui est garanti)	3	Non (sauf dans certaines régions)	Pas de congé parental rémunéré	16	15
Irlande	14 semaines (3,5 mois) par parent et par enfant	8	Non	Pas de congé parental rémunéré	42	Pas de congé paternité légal
Islande	1) 13 semaines (environ 3 mois) (à partager entre les parents) 2) 13 semaines non rémunérées	1) 3 2) 8	Oui	L'indemnité parentale est égale à 80 % de la moyenne des rémunérations des 12 derniers mois précédant les 6 mois avant la naissance de l'enfant (75 % pour la partie excédant 1245 €).	13	13
Chypre	18 semaines (4,5 mois) (possibilité de transférer 2 semaines à l'autre parent)	8	Non	Pas de congé parental rémunéré	18	
Lettonie	18 mois	8		12 mois : rémunération 70% du salaire moyen des 12 mois précédant la naissance 6 mois : somme forfaitaire	19 (112 jour calendaires)	10

Lituanie	Droit familial à un congé de 36 mois	3	Oui: 24 Non:12	1) option 1 : Rémunération à hauteur de 70 % du salaire de référence pour la première année, puis 40 % pour la seconde 2) option 2 : Les parents qui optent pour ne prendre qu'un an de congé reçoivent un paiement mensuel équivalant à 100 % de leur salaire	21 (126 jours calendaires)	4 semaines
Luxembourg	6 mois par parent à prendre à la suite du congé maternité	5	Oui	1778 €	16	2
Hongrie	Deux congés possibles: GYES (pour les non-assurés) et GYED (pour les assurés). Ces deux congés sont des droits familiaux sauf pour le GYED qui est réservé pour la mère jusqu'au 1 ^{er} anniversaire de l'enfant Le GYED s'étend jusqu'au 2 ^{ème} anniversaire de l'enfant et le GYES jusqu'au troisième	2	Oui	Le GYED est rémunéré à hauteur de 70% du salaire de référence avec un plafond qui est le double du salaire minimum (465 € par mois) Le GYES est indemnisé forfaitairement à hauteur de 105 € par mois.	24	5
Malte	4 mois (non transférable) pour les employés du secteur privé 1 an pour les fonctionnaires de l'administration publique	8	Non	Pas de congé parental rémunéré	14	
Pays-Bas	26 fois la durée hebdomadaire de travail pour chaque parent pour chaque enfant. Ainsi un parent ayant travaillé à plein temps (988h/an soit 38h/semaine) aura le droit à un congé de 26 semaines (6,5 mois)	8	Non	Non rémunéré mais le congé ouvre le droit à une réduction d'impôts de 723 € par mois	16	2

Norvège	1) congé parental rémunéré: 46 ou 56 semaines (11,5-14 mois) selon le niveau de rémunération (dont 9 constituant le congé maternité et 12 constituant le quota du père). Le reste peut être indifféremment partagé entre les deux parents. 2) congé parental additionnel de 12 mois non rémunéré	1) 3 2) 2	Oui	Rémunération 100% ou 80% du salaire précédent (jusqu'à 6 fois le plafond de la sécu (57564 € par an). Les parents des enfants âgés de 12 à 36 mois qui décident de ne pas faire appel aux structures de garde d'enfants publique reçoivent une allocation de 435 € par mois	9 (intégré dans le congé parental)	14 (+le quota du père :12 semaines)
Autriche	Existence de l'Elternkarenz - droit familial à un congé indéfini s'étendant jusqu'aux deux ans de l'enfant (celui-ci peut être divisé en trois parts faisant au minimum deux mois)	2 ans (possibilité de conserver 3 mois du congé jusqu'au 7 ^{ème} anniversaire de l'enfant)		5 modes d'indemnisations forfaitaires : Option 30 + 6 : 436 € par mois pour une allocation versée jusqu'au 30e mois de l'enfant pour un seul parent ou 36e mois de l'enfant si les deux parents bénéficient de la prestation Option 20 + 4 : 624 € par mois pour une allocation versée jusqu'au 20e (ou 24 ^e) mois de l'enfant Option 15+3 : 800 € par mois pour une allocation versée jusqu'au 15 ^e (ou 18 ^e) mois de l'enfant Option 12+2 : 1 000 € par mois pour une allocation versée jusqu'au 12e mois (ou 14 ^e) de l'enfant Option 12+2 (liée au revenu) : 80% du revenu moyen des 12 ou 14 mois précédant la naissance pour ceux dont le revenu se situe entre EUR1,000 et EUR2,000 par mois	16	Pas de congé légal mais un certain nombre de conventions sectorielles octroient deux jours au père
Pologne	Droit familial à un congé de 36 mois	4	Oui : 24 mois Non : 12 mois	96 € par mois pendant 24 mois (36 mois si plusieurs enfants) si le revenu familial ne dépasse pas 133 €	24	2 semaines
Portugal	35 mois : 1) Congé parental initial: 120-150 jours (4-5 mois) selon la rémunération choisie 2) Congé parental additionnel: 3 mois par parent	2) 6	Oui : 11 Non : 24	1) Choix entre 120 jours payés à 100 % du salaire de référence et 150 jours payés à 80%. 2) Rémunération de 25% du salaire de référence	45 jours obligatoires pour la mère (dans le cadre du congé parental initial). Le reste est partageable entre les deux parents. Cependant, le congé parental est	20 jours (dont 10 obligatoires)

	3) Congé parental non rémunéré qui peut durer jusqu'à deux ans (pour un seul parent)	3) 12			prolongé d'un mois lorsque les deux parents se le partagent	
Finlande	1) Droit familial à un congé de 158 jours ouvrés (environ 5 mois) 2) Les parents ont également droit à un congé payé pour s'occuper de leur enfant à la fin du congé parental s'ils décident de ne pas faire appel aux structures de garde d'enfants publique. Ce dispositif permet aux parents de s'occuper de leur enfant de moins de 3 ans sans renoncer à leur emploi	1) 1 2) 3	Oui	1) 30 jours sont payés à 75 % du salaire de référence avec un plafond annuel de EUR 53,072. Ensuite, le taux passe à 70% avec un plafond de 34,495 € 2) En 2013, cette allocation de base de garde d'enfant est de 336,67 € par mois et par enfant. Selon le niveau de revenus de la famille et le nombre d'enfants, un supplément d'un montant maximum de 180,17 € est versé	Environ 17,5 semaines (105 jours ouvrés)	Le père peut bénéficier d'un congé allant jusqu'à 54 jours ouvrables
Slovénie	Droit familial à un congé de 260 jours (environ 9 mois)	75 jours du congé parental pouvant être utilisés jusqu'à 8 ans de l'enfant	Oui	Rémunéré à hauteur de 100 % du salaire de référence avec un plafond égal à 2 fois le salaire moyen	15	90 jours
Slovaquie	Droit familial à un congé indéfini s'étendant jusqu'aux trois ans de l'enfant	3	Oui	Indemnisation forfaitaire de 194,70 € (cependant cette allocation peut être perçue même lors d'un travail à temps complet)	34	Pas de congé paternité légal

Suède	<p>1) 480 jours (16 mois) repartis entre les parents (dont 60 jours sont réservés à chaque parent)</p> <p>2) congé parental additionnel non rémunéré jusqu'aux 18 mois de l'enfant</p>	1) 8	Oui	<p>390 jours (13 mois) sont rémunérés à 80 % du revenu le plus récent jusqu'à un plafond d'environ 51100 € par an</p> <p>Les 90 autres jours (3mois) sont indemnisé forfaitairement 21 € par jour</p> <p>Un bonus d'égalité des sexes de 5,60 € par jour égalitaire, si les deux parents utilisent plus que leur quota</p> <p>Les autorités locales accordent des allocations pour élever un enfant (348 € par mois) pour les parents des enfants âgés de 1 à 3 ans qui ne font pas appel aux structures de garde d'enfants publique</p>	<p>D'après la loi sur le congé parental, il n'existe pas de congé de maternité spécifique (seules, les femmes qui exercent des travaux pénibles ou dangereux peuvent bénéficier d'un congé de maternité pendant les deux derniers mois de leur grossesse.)</p> <p>Obligation pour la mère de prendre deux semaines avant ou après l'accouchement qui peuvent faire partie du congé parental.</p>	10
Royaume-Uni	18 semaines par parent et par enfant non rémunérés (pas plus de 4 semaines par an)	5	Non	pas de congé parental rémunéré	52 (dont 39 rémunéré)	2 semaines
Bulgarie	<p>1) Congé parental jusqu'à ce que l'enfant ait atteint deux ans</p> <p>2) Chaque parent a également droit à un congé non rémunéré de 6 mois s'ils ne font pas appel aux services nationaux d'accueil</p>	<p>1) 2</p> <p>2) 8</p>	<p>Oui</p> <p>Non : 12</p>	Une allocation mensuelle de 123 €. L'allocation est versée jusqu'aux deux ans révolus de chacun des trois premiers enfants et jusqu'aux six mois révolus des suivants.	<p>68</p> <p>(410 j)</p>	15 jours (Ils ont aussi le droit d'utiliser la portion restante des 410 jours de congés maternité une fois que l'enfant est âgé de 6 mois à 1 an)

Roumanie	A la fin de la période de maternité, l'un des parents peut choisir entre deux moyens : 1) congé parental jusqu'à ce que l'enfant ait 12 mois et congé parental non rémunéré quand l'enfant est âgé de 1 à 2 ans, si le parent décide de ne pas reprendre le travail. 2) congé parental jusqu'à ce que l'enfant ait deux ans	2	Oui	1) Le montant de l'indemnité s'élève à 75 % des revenus moyens au cours des 12 mois antérieurs; le minimum est de 130€ et le maximum 850 €). Si le parent assuré reprend une activité lucrative avant que l'enfant n'atteigne l'âge d'un an, la prestation est suspendue et remplacée par un complément de revenus de 110€ (payée jusqu'à ce que l'enfant ait 2 ans) 2) Allocation mensuelle pour élever un enfant d'un montant de 75% du revenu net moyen des 12 derniers mois avant la date de la naissance de l'enfant. Le minimum est de 130€ et le maximum à 300€). Il n'y a pas de subvention mensuelle d'encouragement avec cette option.	21 (126 jours)	Le parent qui n'a pas demandé le congé parental doit effectuer au moins, sur base non transférable, un mois de congé parental
Croatie	1) Congé parental : 3 mois par parent et par enfant (pour le 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant). Si le père utilise ce congé, un bonus de 2 mois est disponible 15 mois pour le 3 ^{ème} enfant 2) Congé parental supplémentaire (à la fin du congé maternité obligatoire) : à partir des 6 mois de l'enfant jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge d'un an (pour le 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant) ou 3 ans (à partir du troisième enfant). 3) congé parental non rémunéré (à la fin du congé parental supplémentaire) : jusqu'aux 3 ans de l'enfant	1) 8 2) 1/3 3) 3	Oui	1) 6 mois sont payés à 100% des revenus moyens avec un plafond de 80 % de la base de calcul (440€ par mois) Ensuite, 50% de la base de calcul (440 € par mois) 2) Le montant de cette indemnité varie entre 219 € et 350€ maximum par mois, jusqu'au premier anniversaire de l'enfant. Au-delà et jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant, le montant maximum de l'indemnité de salaire passe à 219 € maximum par mois.	98 jours	Pas de congé paternité légal
Italie	Droit individuel à un congé de 6 mois (si le père utilise plus de 3 mois, un bonus d'un mois est disponible). La durée cumulée pour les deux parents ne peut excéder 10 mois (ou 11 mois si le père utilise plus de 3 mois)	8		Rémunéré à hauteur de 30 % pour un enfant de moins de 3ans. Non rémunéré si l'enfant a entre 3 et 8 ans sauf si les revenus annuels sont inférieurs à 2,5 fois le revenu minimum	20	Pas de congé paternité légal

Sources : La base de données de l'OCDE sur la famille : Key characteristics of parental leave systems (July 2012) : http://www.oecd.org/els/soc/PF2.1_Parental_leave_systems%20-%20updated%20%2018_July_2012.pdf.

La base de données du Conseil de l'Europe sur les politiques familiales (2009)s: http://www.coe.int/t/dg3/familypolicy/Source/Tables%204%20&%205_Fig%2013%20&%2014_Parental%20leave.pdf

International Network on Leave Policies and Research : International Review of Leave Policies and Related Research (June 2012) (édité par Peter Moss) : http://www.leavenetwork.org/fileadmin/Leavenetwork/Annual_reviews/2012_annual_review.pdf

Rapport de l'IGAS sur l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et familiales dans le monde du travail (établi par Gresy B., Dole P., Chivot F.), juin 2011 : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/114000300/0000.pdf>

Alliance Européenne pour les familles : http://europa.eu/familyalliance/index_fr.htm